



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 6 AVRIL 2012

Présents : Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
M^{me} LEO

Municipalité : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey
Mme ARNOULD, Maire adjoint aux affaires scolaires

DDEN : M. BEAUX

Représentants des parents d'élèves :

Mmes BILLON, BOURGEOIS, TRANI

Excusé : M. JAMBU

POINT SUR LE BUDGET 2012 ALLOUÉ À L'ÉCOLE, LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ET LES SUBVENTIONS:

En préambule, M. OUDOT rappelle que budgétairement une école primaire (maternelle ou élémentaire) n'a que trois interlocuteurs :

- l'État pour les salaires des enseignants;
- les familles avec leur participation volontaire à la coopérative scolaire;
- enfin et surtout la municipalité pour les frais de construction, de chauffage, d'éclairage et d'entretien de l'école, le fonctionnement, les salaires des ATSEM et des divers personnels qui interviennent quotidiennement (restauration scolaire, garderie, ménage...), ainsi que les subventions qui peuvent être faites quant aux déplacements (piscine, voyages...), l'aide au projet d'école, les gros investissements matériels (EPS, informatique, reprographie...).

M. OUDOT tient à rappeler également que tout ceci représente une part très importante du budget communal voté chaque année par la Municipalité.

Mme ARNOULD présente le budget alloué à l'école maternelle pour l'année civile 2012 par un vote récent du Conseil Municipal. Pour son fonctionnement (fournitures), il n'a pas changé, il est de 41 € par élève, soit 2378 € pour une base de calcul de 58 élèves.

Il faut y ajouter une subvention municipale de 1044 €, soit 18 € par élève, versée à la coopérative scolaire pour les « Activités pédagogiques » et le projet d'école.

La subvention accordée pour la gestion courante et la direction de l'école (affranchissements, matériel de bureau...) a été augmentée, passant de 50 à 75 € par classe (150 € au total pour l'école maternelle) afin de ne pas en diminuer le montant malgré la fermeture de classe de juin 2011. M. OUDOT remercie la municipalité de son choix.

Une subvention de 300 € est également disponible pour les éventuelles sorties scolaires. Cette subvention est disponible totalement ou en partie « sur projet » proposé à la municipalité et validé par M. le Maire.

Enfin, pour ce qui concerne les crédits d'investissement, la municipalité a accepté la demande de l'école maternelle et a voté un investissement de 1200 € pour l'acquisition de matériel d'EPS complémentaire (« gros » matériel onéreux destiné aux parcours proposés chaque semaine aux élèves de l'école). M. OUDOT remercie encore une fois la municipalité et précise que ce matériel est toujours mis à la disposition des activités complémentaires de l'école comme la « Baby-Gym ».

M. OUDOT termine en expliquant que ce budget est tout à fait satisfaisant dans le cadre du fonctionnement normal de l'école, et permet de satisfaire aux besoins.

POINT COMPLEMENTAIRE QUANT À LA RENOVATION DE L'ÉCOLE:

M. OUDOT propose ensuite d'aborder un point particulier non prévu spécifiquement à l'ordre du jour, mais qui doit à son sens être présenté rapidement et peut être rattaché au premier point budgétaire. M. OUDOT précise que les divers travaux effectués à l'école ne sont pas forcément rapportés au Conseil d'école, mais que quotidiennement les services municipaux interviennent pour réparer, nettoyer, changer une poignée de porte, boucher un trou dans la cour, etc, et ce afin que la sécurité des élèves de l'école soit assurée en permanence. Mais au-delà de cette gestion régulière, l'école a aujourd'hui vingt ans et elle a vieilli: elle ne répond plus aux normes modernes (pour le handicap, par exemple), elle n'est pas bien isolée et reste un gouffre financier pour la commune en terme de chauffage, certains lieux méritent largement un coup de peinture, etc. La municipalité en est largement consciente, et a ouvert pour cette année civile 2012 une ligne de crédit afin de mener une réflexion sur la restructuration de l'école maternelle.

M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey, précise le cadre de cette réflexion: on observe un creux au niveau de la population avec sur la commune quatre fermetures de classe en quatre ans. C'est donc pour la municipalité le moment opportun pour réfléchir à ce que seront dans quelques années les besoins de la population de Sennecey en termes d'aménagements, en particulier scolaires. En effet, il faut réfléchir à moyen terme, car le futur quartier intergénérationnel devrait faire revenir des jeunes couples avec enfants d'ici peu d'années. Il serait peu raisonnable de ne pas en tenir compte dans le cadre de la rénovation nécessaire de l'école maternelle, car il est parfaitement envisageable que d'ici quelques années il y ait de nouveau quatre classes. Il faut donc profiter du creux de population pour investir dans des travaux importants, destinés à rendre l'école maternelle plus accessible en fonction de l'environnement, des sens de déplacement dans la commune (augmentation de la circulation devant l'école...), du nombre d'élèves prévisible. L'école maternelle doit être mise aux normes, la cour de récréation réaménagée, l'accessibilité de l'école au handicap effectuée, les volumes intérieurs si nécessaire corrigés, les accès et entrées repensés, la restauration scolaire et la garderie, ainsi que les locaux qui y sont destinés, adaptés au pourcentage qui augmente de la population scolaire qui les utilise, etc. Bref, il ne peut plus s'agir d'une simple rénovation, mais bien d'une restructuration, pour laquelle les points de réflexion sont nombreux. M. BELLEVILLE précise que la municipalité souhaite évidemment fortement associer les enseignants et les parents d'élèves à cette réflexion indispensable. Le conseil d'école en particulier sera donc régulièrement consulté et informé de l'avancée de la réflexion menée.

DATES DIVERSES:

Admissions à l'école (improprement appelées couramment « inscriptions ») : entre le 29 mai et le 1^{er} juin

Prochain conseil d'école : 15 juin

Visite de l'école par les nouveaux parents: le samedi 30 juin au matin.

LE PROJET D'ÉCOLE; L'ACTIVITÉ « PISCINE »:

Comme prévu, pendant une semaine en février, les parents d'élèves qui ont pu se libérer sont venus aider à l'encadrement de groupes mixtes d'élèves (petits, moyens et grands) pour divers travaux basés sur le principe de la mosaïque. Il s'agissait d'apprendre à juxtaposer et non à superposer, tout en travaillant de manière différente, dans d'autres lieux, avec d'autres personnes.

Pour ce troisième trimestre de l'année scolaire, il va cette fois s'agir de fabriquer de « vraies » mosaïques. L'école va faire l'acquisition de tesselles en pâte de verre à coller sur des supports en bois qui seront ensuite enduits. La mosaïque sera composée de trois panneaux de 60 X 60 cm qui réunis formeront verticalement une même image. Les enfants ont déjà fait des dessins, Isabelle et Pascal s'en sont inspirés pour produire le croquis de base. La réalisation de la mosaïque se fera comme au deuxième trimestre en groupes mixtes, encadrés par les familles qui souhaiteront et pourront participer aux ateliers. Une fois terminés, les trois panneaux seront accrochés sur un mur extérieur de l'école, si cela est techniquement possible (faisabilité à voir avec les services techniques de la commune), et si M. le Maire l'autorise.

Les séances à la piscine olympique ont débuté le 2 avril, et concernent les élèves de Grande Section, emmenés par Pascal OUDOT. Le transport en bus DIVIA est pris en charge par la commune. Les enfants ont beaucoup apprécié, même s'ils étaient très fatigués au retour. M. OUDOT précise que l'accueil à la piscine a été agréable. D'autre part, l'horaire de la séance impose qu'au retour la classe prenne au rond-point devant la piscine le bus de 16h28, qui arrive à l'école à 16h40: il est donc possible qu'en fonction des conditions de circulation, difficiles à Quetigny en ce moment, la classe arrive légèrement en retard sur l'heure de sortie habituelle. M. OUDOT rappelle que les élèves de Moyenne Section de sa classe sont pris en charge par Mme LEO après le temps de repos, comme d'habitude.

M. OUDOT remercie les cinq parents et grands-parents qui ont accepté de demander leur agrément pour accompagner les Grands à la piscine. Avec ceux pour lesquels l'agrément a été renouvelé, cela fait neuf personnes volontaires, dont la plupart n'ont pas leur enfant en Grande Section.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Le président du Conseil d'école, Pascal OUDOT

Les secrétaires de séance, Céline TRANI et Agnès BOURGEOIS